



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique  
portant sur la réussite éducative

préparé par le  
Conseil québécois de la musique

2 novembre 2016

---

## LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

---

Fondé en 1987, le Conseil québécois de la musique (CQM) regroupe les professionnels du milieu des musiques spécialisées du Québec. Ses membres sont des organismes, des entreprises et des individus qui oeuvrent dans les secteurs de la création, de la production, de la diffusion de la recherche et de l'éducation. Les musiques spécialisées incluent les musiques ancienne, baroque, classique, romantique, post romantique, contemporaine, jazz et du monde.

La mission du CQM consiste à promouvoir les musiques spécialisées. Il porte la voix des professionnels, assure la cohésion du milieu et favorise par ses actions, l'amélioration des conditions de pratiques professionnelles. Sa mission s'articule en trois axes : la représentation, la concertation et le développement.

Le CQM met à la disposition de sa communauté un éventail de services, individuels et collectifs, afin d'appuyer la pratique et le développement professionnels, notamment, un service de formation continue et une plateforme appuyant la circulation de la musique de concert au Québec. Le CQM est fier de coordonner depuis 1997 les prix OPUS, une marque de reconnaissance par les pairs, qui promeuvent l'excellence et le dynamisme du milieu des musiques spécialisées du Québec.

Représentant du milieu des musiques spécialisées, le CQM demeure au fait de l'évolution de la pratique artistique musicale dans un environnement en changement constant. Par ses activités de concertation, il s'assure de maintenir une vigie, d'être prêt à agir et de proposer des actions et des directions claires. Le CQM est sensible à l'équité, l'exactitude et à la rigueur dans toutes ses interventions.

Le conseil d'administration réunit quinze professionnels, tous issus du milieu des musiques spécialisées. L'équipe permanente est composée d'un directeur général et de quatre employés réguliers qui coordonnent les opérations et les divers services offerts. Le CQM bénéficie du support de sa communauté qui se traduit, chaque année, par plus de 3000 heures de travail réalisées par une centaine de bénévoles engagés dans la réalisation des projets ou des activités de concertation.

---

## INTRODUCTION

---

Le ministère de la Culture et des Communications a tenu au printemps 2016, une série de consultations publiques portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Dans le cadre de ces consultations, le Conseil québécois de la musique (CQM) a déposé un mémoire dans lequel il a recommandé, entre autres, **que les arts soient intégrés à l'enseignement scolaire obligatoire, et ce, tout au long du parcours académique ainsi que de favoriser l'accès des jeunes aux arts professionnels afin que le citoyen de demain puisse véritablement accéder, participer et contribuer à la vie culturelle.**

La démarche du ministre de la Culture et des Communications pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec et celle du ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport sur la réussite éducative mettent en évidence les enjeux sociétaux auxquels nous sommes tous confrontés. Nous devons désormais vivre ensemble dans une société qui se veut à la fois pluraliste, inclusive et respectueuse des valeurs démocratiques fondamentales. Puisque les démarches respectives des deux ministères sont entreprises simultanément, il apparaît fort pertinent de rallier les efforts autour de préoccupations et de certains objectifs communs.

Tout comme le milieu de l'éducation est confronté à l'évolution des besoins et des attentes à l'égard du système scolaire, le milieu de la culture doit répondre à l'évolution des attentes des citoyens. Si les attentes ne sont plus qu'éducatives à l'égard du système scolaire et qu'elles ont pris une dimension sociétale, les attentes envers les arts sont de plus en plus axées sur leur capacité à influencer sur les modes de vie et les systèmes de valeurs.

Le rôle de l'école est d'instruire, socialiser et qualifier les enfants pour les préparer à leur rôle de citoyen actif responsable. Les arts par l'appréciation esthétique, émotionnelle et intellectuelle d'une œuvre ont, eux aussi, le rôle d'instruire. Ils sont un puissant outil de socialisation et par la créativité, ils permettent à l'enfant de développer ses aptitudes et ses pleines capacités.

Aussi, l'AXE 1: *L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves* de la présente consultation a particulièrement retenu notre attention.

Nous reprenons dans le présent mémoire l'argumentaire que nous avons développé dans notre mémoire sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec et qui touche spécifiquement l'éducation artistique des jeunes.

## **AXE 1 : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves**

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

### **La contribution majeure des arts et des lettres à l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves**

Le caractère essentiel de la culture est un des principes reconnus par le gouvernement québécois dans la politique culturelle du Québec.

*« La culture est porteuse de sens, d'identité et de valeurs; elle est aussi un vecteur de démocratie, d'enracinement, de dialogue interculturel et de cohésion sociale. La culture participe également au développement des autres domaines de la vie en société et favorise la créativité. »<sup>1</sup>*

Il est dit dans le document de consultation sur la réussite éducative que l'éducation est indispensable pour la compréhension de l'information et des divers enjeux qui touchent la personne, sa communauté et la société dans son ensemble; qu'elle permet le plein exercice de la citoyenneté et une participation éclairée à la vie culturelle et démocratique.

Nous croyons que pour atteindre son plein potentiel dans la participation éclairée à la vie culturelle, le citoyen d'aujourd'hui ne possède pas une éducation artistique suffisante.

Force est de constater que la capacité du citoyen à apprécier les propositions artistiques au travers d'une offre abondante et planétaire ne s'est pas développée au même rythme que la capacité des artistes à proposer des langages artistiques diversifiés signifiants et évolutifs. Le rapprochement et le dialogue entre les arts professionnels et la population sont certes nécessaires. Nous croyons que les professionnels des arts doivent initier, entretenir et participer à de véritables échanges sur l'art avec leurs concitoyens, et ce dès leur jeune âge.

Les divers programmes mis en place pour favoriser les sorties culturelles scolaires et les contacts avec artistes professionnels dans les écoles sont fort pertinents et importants. Plusieurs organismes oeuvrant dans le milieu des musiques de concert proposent une offre de spectacles et d'ateliers scolaires exceptionnels. Ce contact initiatique avec le monde des arts professionnels doit être maintenu et bonifié afin de permettre aux jeunes d'appivoiser des propositions artistiques fortes. Les résidences d'artistes en milieu scolaire apparaissent comme des initiatives particulièrement intéressantes, puisque les professionnels des arts, intégrés au milieu de vie des étudiants, favorisent le dialogue et la compréhension des démarches artistiques. Les

---

<sup>1</sup> [https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique\\_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf)

ensembles musicaux gagneraient à être davantage intégrés au milieu de vie des écoliers. Ainsi, la notion d'accès à la culture englobe de multiples possibilités qui agissent en complémentarité à la diffusion et la circulation des œuvres.

Cependant, nous croyons que ces activités d'initiations doivent venir appuyer une éducation artistique rigoureuse et soutenue dispensée par des enseignants qualifiés et non pas, tenter de pallier, à elles seules, une déficience éducative.

Par ailleurs, le manque d'éducation artistique se remarque également dans les comportements des consommateurs de produits numériques. Si au départ, nous avons accueilli les nouveaux outils numériques comme un moyen de démocratisation de la culture qui faciliterait le développement de marchés diversifiés, nous constatons, à présent, que l'attrait du public se concentre autour de quelques succès. En effet, comme le démontrent certaines statistiques, seulement 2% des contenus musicaux numériques généreraient 98% des revenus de l'industrie.

C'est dans la mesure où le citoyen sera habilité à développer sa curiosité et son esprit critique, à articuler sa pensée au-delà de ses goûts et de ses préférences et à accepter de tester ses valeurs qu'il pourra véritablement accéder, participer et contribuer à une vie culturelle riche et diversifiée au-delà de la consommation de masse.

Pour ce faire, il est primordial de mettre les arts et les lettres au cœur de l'enseignement scolaire obligatoire, puisque les efforts de démocratisation de la culture et de valorisation de la participation citoyenne ne sauraient pallier les lacunes d'une éducation artistique générale défailante chez les citoyens.

Nous avons pu constater les bienfaits, sur plusieurs générations maintenant, de l'enseignement de l'éducation physique obligatoire dès le primaire, et ce jusqu'au niveau collégial. L'importance de l'activité physique et la compréhension de la santé globale et des bonnes habitudes de vie sont maintenant intégrées chez les citoyens. Nous sommes en droit de nous étonner que l'enseignement des arts, bien qu'obligatoire, ne consiste qu'en une initiation sommaire, optionnelle dans l'ensemble du parcours académique, soumis aux choix et priorités des établissements scolaires et, trop souvent, dispensé par des titulaires dont les compétences ne sont pas démontrées.<sup>2</sup>

Cet état de situation de l'enseignement des arts dans les écoles est d'autant plus incompréhensible que le CQM a recensé de nombreuses études produites tant par des chercheurs, des praticiens que des pédagogues, qui démontrent les bienfaits de l'apprentissage de la musique chez les enfants et les adolescents. *« ...des programmes de musique à l'école ou des écoles spécialisées amènent les enfants à mieux performer dans les autres matières. L'enfant apprend à écouter son jeu, à coordonner ses*

---

<sup>2</sup> Forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes, [https://www.culturemonteregie.qc.ca/wp-content/uploads/2015/07/compte\\_rendu\\_forum\\_vf.pdf](https://www.culturemonteregie.qc.ca/wp-content/uploads/2015/07/compte_rendu_forum_vf.pdf), Conseil montréalais de la culture et des communications.

*mouvements, à développer sa mémoire, à affiner sa sensibilité, à s'extérioriser. Il en retire satisfaction et fierté et augmente, par le fait même, son estime de soi.»<sup>3</sup>*

Si la notion de « culture » telle que définie par l'UNESCO<sup>4</sup> gagne à être intégrée à l'éducation de manière transversale pour favoriser une approche globale de ses composantes, les arts doivent être enseignés avec la rigueur et l'assiduité qui permettront à l'enfant de développer des compétences spécifiques et de faire l'apprentissage de valeurs, d'attitudes et de responsabilités qui formeront un citoyen responsable, prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans sa communauté et dans la société.

« La première responsabilité de l'école est de former l'esprit de l'élève », peut-on lire dans le document de consultation. Les arts et les lettres sont, par leur nature même, des outils privilégiés pour atteindre cet objectif.

Lorsque portés par la liberté d'expression, les arts et les lettres proposent des réflexions sociétales, intellectuelles, affectives et même spirituelles qui transcendent les droits fondamentaux de l'être humain, ses modes de vie, son système de valeur et ses croyances. Les arts et les lettres apparaissent alors comme étant des éléments fondamentaux pour favoriser une évolution harmonieuse de la société. Par leur lecture métaphorique de la vie, ils sont également de puissants moteurs d'éducation continue.

---

<sup>3</sup> Nicole Malenfant. *L'éveil du bébé aux sons et à la musique*. Presse de l'université de Montréal.

<sup>4</sup> La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

---

## CONCLUSION

---

Nous croyons qu'il appartient au gouvernement du Québec de mettre en place les conditions qui favoriseront la réussite éducative et de reconnaître la contribution des arts et de la culture à l'éducation et à l'épanouissement des citoyens et ainsi, de participer activement à l'évolution de la société québécoise.

Le rôle de l'école est d'instruire, socialiser et qualifier les enfants pour les préparer à leur rôle de citoyen actif responsable. Les arts par l'appréciation esthétique, émotionnelle et intellectuelle d'une œuvre ont, eux aussi, le rôle d'instruire. Ils sont un puissant outil de socialisation et par la créativité, ils permettent à l'enfant de développer son plein potentiel. De nombreuses études produites tant par des chercheurs, des praticiens que des pédagogues démontrent les bienfaits de l'apprentissage des arts chez les enfants et les adolescents.

Puisque les démarches respectives du ministre de la Culture et des Communications pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec et celle du ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport sur la réussite éducative sont entreprises simultanément, il apparaît fort pertinent de rallier les efforts autour de préoccupations communes aux deux ministères.

En ce sens la collaboration et l'engagement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont indispensables pour la formation des maîtres en faveur d'une éducation culturelle de qualité, pour rendre l'enseignement des arts obligatoires durant tout le parcours scolaire et favoriser l'accès des jeunes aux arts professionnels.

**Recommandation** : Intégrer les arts à l'enseignement scolaire obligatoire, et ce, tout au long du parcours académique et favoriser l'accès des jeunes aux arts professionnels afin de contribuer à la réussite éducative et à l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves.